



HUBLLOT

Des plages horaires supplémentaires sont ajoutées à la patinoire extérieure pour le patinage libre.

Photo : Alexa Vallières



Volume 41, numéro 1, janvier 2021

LA VILLE VOUS INFORME

Reconfinement

Carleton-sur-Mer applique les mesures annoncées par le gouvernement du Québec, en janvier dernier, en raison de l'évolution de la situation épidémiologique.

En regard des infrastructures municipales, la Ville appliquera donc les mesures suivantes jusqu'au 8 février inclusivement, ou jusqu'à l'annonce de nouvelles consignes gouvernementales.

Sports d'hiver

- La patinoire de l'OTJ et les sentiers des Arpens verts demeurent entretenus et ouverts.
- Le prêt d'équipements demeure disponible aux Arpens verts.
- La vente de laissez-passer aux sentiers d'hiver se poursuit.
- On demande aux usagers de respecter le nombre maximum de personnes indiqué sur les lieux.
- Les activités à l'aréna sont suspendues depuis le 9 janvier.
- À la patinoire de l'OTJ, les plages horaires disponibles sont plus nombreuses. Le patinage libre est permis et le hockey est suspendu.

Concernant les autres infrastructures

- Le personnel de l'hôtel de ville

fournit les services administratifs en télétravail. Toute personne qui souhaite rencontrer quelqu'un à l'hôtel de ville doit prendre rendez-vous préalablement par téléphone ou par courriel.

- Toutes les autres salles communautaires sont fermées.
- Au Quai des arts, seules certaines activités de la bibliothèque municipale se poursuivent. Le service de prêt de livres est fourni au public sans contact. Aucune circulation n'est permise dans les rayons. L'accès aux postes informatiques et aux tables de travail est permis pour la population étudiante seulement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi, sur réservation, en téléphonant au 418 364-7103. Un nombre limite de 5 personnes est autorisé en ce lieu et le port du masque s'applique jusqu'à l'arrivée à sa place, de même que la distanciation sociale.
- Les inscriptions aux cours et ateliers sont suspendues pour le moment.

Profitez du temps libre pour prendre soin de vous.

Ressources utiles

[Quebec.ca/allermieux](https://quebec.ca/allermieux)



Info-social : 811

#OnSeProtège #ÇaSauveDesVies

JOURNAL MUNICIPAL

lehublot@carletonsurmer.com

629, boulevard Perron,
Carleton-sur-Mer QC G0C 1J0

Abonnement :

<https://carletonsurmer.com/abonnement-a-linfolettre/>

Prochaine tombée : 5 février à 16 h



Prochaine séance du conseil municipal

8 février à 20 h : Séance ordinaire diffusée sur le web. Le public peut assister en direct avec un lien disponible sur <https://carletonsurmer.com/gouvernance-municipale/seances-conseil-municipal/>.

Les enregistrements des séances précédentes y sont également publiés.

SPORTS ET LOISIRS

Patinoire OTJ

Patinage libre seulement jusqu'au 7 février, confinement oblige! Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour pouvoir maintenir les activités.

25 personnes max sur la patinoire et 5 personnes à l'intérieur

- Du lundi au vendredi de 16 h à 19 h 30
- Les samedis et dimanches de 9 h à 12 h et de 13 h à 19 h 30

Parcours hivernal sur le terrain de golf

Le laissez-passer des Arpens verts donne accès au parcours hivernal situé sur le terrain de golf, où Mont-Saint-Joseph coordonne le surfacage de sentiers pour les skieurs de fond, les raquetteurs et les adeptes de fatbike.

Afin de protéger le terrain de golf, veuillez respecter le circuit balisé. Il est interdit de circuler en motoneige.

Défi château de neige

Le Défi château de neige s'adresse à tous les gens du Québec. Il n'y a aucune restriction sur l'âge ni sur la ville de résidence. De nombreux prix de participation sont offerts!

Pour participer :

1. Réalisez un château de neige à la maison, à l'école ou à l'endroit de votre choix.
2. Prenez une photo.
3. Allez l'inscrire, avant le 8 mars, sur <https://defichateaudeneige.ca/>

Budget 2021 : Faits saillants

Gel des taxes foncières et contexte exceptionnel

Le 14 décembre dernier, le conseil municipal a adopté un gel des taxes foncières pour 2021, une année de réévaluation de la valeur des propriétés. Ainsi, le rôle d'évaluation des résidences a augmenté en moyenne de 6,9 %. À la suite de cette variation, la Ville a baissé son taux de taxe foncière afin que le revenu de taxation soit gelé. Le contexte de crise, l'incertitude découlant de la pandémie et son impact sur le budget des citoyens ont motivé cette décision.

Ainsi, le budget 2021 prévoit une augmentation globale des dépenses et des revenus de 180 400 \$, soit 2,07 % par rapport à 2020. Nous avons dû composer avec des augmentations de primes d'assurances de 56 000 \$ et de coûts des matières résiduelles de 82 000 \$. Pour équilibrer le budget, nous avons pu compter sur une aide gouvernementale pour la pandémie de COVID-19 avec un montant de 108 500 \$. Sur la tarification des services, nous avons effectué un ajustement minime au service de collecte des matières résiduelles, qui augmenté de 5 \$, passant de 190 \$ à 195 \$ par unité.

Malgré le contexte difficile et le gel de taxes foncières, le budget tient compte des objectifs financiers que le conseil s'est fixés pour 2021 et nous prévoyons réduire la dette de 2,4 M\$ par rapport à 2018 tout en contribuant au développement de notre milieu!

Dépenses en immobilisation

Pour ce qui est des dépenses en immobilisation, le conseil a aussi adopté son plan triennal en immobilisation (PTI), un document qui présente les investissements prévus au cours des trois prochaines années. Je présente les principaux projets dans l'article à la page suivante. Les investissements en immobilisation totalisent, pour 2021, près de 3 M\$. Ce montant sera financé à l'aide de subventions (724 000 \$), de notre fonds de roulement (302 500 \$), par règlements d'emprunt (913 000 \$) et par les activités de fonctionnement (149 000 \$).

Les informations détaillées sur les prévisions budgétaires 2021 et sur le PTI sont publiées sur <https://carletonsurmer.com/services-aux-citoyens/administration-et-greffe/#budgetmunicipal>

Mathieu Lapointe, maire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	2020 (\$)	2021 (\$)	Variation (%)
REVENUS			
Taxes foncières	3 953 000	3 968 500	0,39
Tarification	1 797 400	1 808 500	0,62
Paiements tenant lieu de taxes	318 850	312 700	(1,93)
Services rendus	1 637 250	1 675 850	2,36
Imposition de droits	96 800	90 800	(6,20)
Amendes et pénalités	2 000	500	(75,00)
Intérêts	40 500	41 000	1,23
Autres revenus	624 800	604 800	(3,20)
Transferts	222 500	370 800	66,65
TOTAL REVENUS	8 693 100	8 873 450	2,07
CHARGES			
Administration générale	1 007 700	1 072 500	6,43
Sécurité publique	678 500	716 150	5,55
Transport	934 750	946 650	1,27
Hygiène du milieu	1 286 250	1 378 800	7,20
Santé et bien-être	71 300	92 700	30,01
Urbanisme et développement	698 700	777 650	11,30
Loisirs	1 295 250	1 340 700	3,51
Culture	703 950	753 200	7,00
Frais de financement	433 650	398 400	(8,13)
TOTAL DES CHARGES	7 110 050	7 476 750	5,16
CONCILIATION AUX FINS FISCALES			
Remboursement capital	1 425 250	1 372 200	
Capital financé (gouv. et taxe spéciale)	(33 200)	(39 700)	
Activités d'investissement	200 300	157 000	
Excédent de fonctionnement affecté	-	(167 900)	
Remboursement fonds de roulement	96 200	109 600	
Solde disponible règ. d'emprunt fermé	(105 500)	(34 500)	
TOTAL CONCILIATION AUX FINS FISCALES	1 583 050	1 396 700	(11,77)
TOTAL CHARGES ET CONCILIATION AUX FINS FISCALE	8 693 100	8 873 450	2,07

On continue de se protéger!



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage



Limitez vos déplacements

Québec.ca/coronavirus

1-877-644-4545




Programme triennal des charges en immobilisation			
DÉPENSES	2021 (\$)	2022 (\$)	2023 (\$)
Administration générale	13 000	8 000	23 000
Sécurité publique	14 000	28 500	800 000
Transport	195 000	684 554	155 000
Hygiène du milieu	1 080 000	320 000	1 650 000
Développement récréotouristique	57 000	2 225 000	-
Aménagement et urbanisme	137 000	100 000	-
Loisirs	387 000	3 359 200	1 020 000
Culture	205 000	20 000	-
TOTAL	2 088 000	6 745 254	3 648 000
FINANCEMENT			
Activités de fonctionnement	149 000	155 000	125 500
Fonds de roulement	302 500	180 000	170 000
Financement réalisé	-	100 000	80 000
Aide financière	723 600	4 140 122	1 405 500
Règlement d'emprunt	912 900	2 170 132	1 867 000
TOTAL	2 088 000	6 745 254	3 648 000
TAXATION/ TARIFICATION		2020	2021
Taxe foncière	(\$/100 \$ d'évaluation)	(\$/100 \$ d'évaluation)	
Résidentielle	0,9845	0,9209	
Non résidentielle	1,6176	1,5722	
Tarif	(\$/unité)	(\$/unité)	
Aqueduc	280	280	
Égout	315	315	
Matières résiduelles	190	195	
Terrains desservis (aqueduc/égout)	595	595	
Terrains partiellement desservis (aqueduc)	280	280	
Activités	(\$/mètre linéaire)	(\$/mètre linéaire)	
d'investissement			
Taxe spéciale Quartier	-	168,88	
Espace Nature			

Principaux projets municipaux en 2021

L'année 2021 s'amorce avec des mesures qui demandent à la population de poursuivre l'effort collectif de confinement. Malgré tout, la Ville continue de faire le maximum pour favoriser la pratique de saines habitudes de vie. Bien qu'elle ait été ralentie par le contexte pandémique, l'équipe municipale poursuit néanmoins ses projets de développement avec l'espoir d'un retour à la normalité. Nous misons sur ces futures réalisations pour produire des retombées appréciables et continuer d'améliorer notre cadre de vie.

Bonification des infrastructures de loisirs

La réfection du quai étant terminée, la Ville prépare un aménagement pour en faire un lieu attractif et animé. De plus, avec le plan d'aménagement d'ensemble autour du barachois, nous allons créer une expérience unique et respectueuse de l'environnement pour tous les usagers, selon les souhaits exprimés lors des consultations publiques.

Afin d'effectuer des travaux majeurs à l'aréna, l'équipe municipale a déposé une demande d'aide financière bien étoffée. Dans l'attente d'une réponse positive des gouvernements fédéral et provincial, nous souhaitons isoler le bâtiment, améliorer l'accessibilité, mettre à niveau les vestiaires et remplacer la tour de refroidissement. L'aréna serait alors solide, confortable, accessible et prêt à affronter les 20 prochaines années.

En plus de ces deux projets majeurs, d'autres réalisations viennent bonifier les infrastructures municipales :

- Des améliorations importantes se poursuivent au chalet des Arpents verts afin de le rendre encore plus convivial et de répondre aux besoins du nombre grandissant d'usagers.
- Une réfection complète du terrain de tennis dans le secteur Saint-Omer est prévue avec une surface de jeu en gazon synthétique;
- Au camping, le réseau d'aqueduc et d'égout désuet sera remplacé;
- Au golf, la terrasse sera agrandie et nous construirons un abri pour les voitures.

AVIS PUBLICS

Avis détaillés sur <https://carletonsurmer.com/avis-publics/>

Les personnes et organisations qui souhaitent s'exprimer ou obtenir de l'information concernant les présents avis sont invitées à le faire par courriel à urbanisme@carletonsurmer.com ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C 1J0.

Les questions et commentaires doivent être reçus avant le 5 février 2021, 16 h.

Demandes de dérogation mineure

25, rue Cap-Ferré

Concernant la marge de recule arrière et la superficie d'un garage qui sont respectivement de 14 m et 114,82 m², alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recule arrière minimal de 15 m et une superficie maximale de 110 m².

798, boulevard Perron

Concernant la création d'un lot qui aurait une largeur de 10,10 m, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 15 m.

Règlement

Projet de règlement 2021-144

Modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes régissant les véhicules de camping.



Démarches proactives

De plus, l'équipe municipale travaille sur différents projets qui stimulent la participation citoyenne et le bien-être de la collectivité. D'abord, le budget participatif sera relancé dans les prochaines semaines afin de réaliser d'autres projets qui tiennent à cœur les citoyens. Ensuite, le Plan d'action Plein air récemment adopté permettra de soutenir les organismes plein air qui animent à l'année notre milieu de vie actif et authentique, tout en misant sur nos magnifiques attraits. Et puis, une stratégie d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants est en cours d'élaboration avec la complicité de différents acteurs régionaux.

Rayonnement de la Ville

Personnellement, je poursuis mes implications dans la MRC et la région afin de faire progresser les projets qui nous animent. Je souhaite positionner Carleton-sur-Mer comme une ville dynamique, authentique et active!

Bonne année 2021 à vous!
Mathieu Lapointe, maire



SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous que le 31 janvier 1861, il y a donc 160 ans, s'est faite l'érection civile de la paroisse Saint-Joseph de Carleton? Cette décision administrative faisait suite à l'érection canonique de ladite paroisse l'année précédente. Dans *Histoire de Carleton* de messieurs Landry et Lavoie, la paroisse est ainsi décrite : « Une étendue de terre d'environ 36 milles (60 km) de front sur une profondeur moyenne de 7 milles (11,6 km) », située entre la paroisse Ste-Brigitte de Maria à l'est et la rivière Escuminac à l'ouest. Ce vaste territoire sera amputé par la fondation des paroisses de Saint-Jean-l'Évangéliste en 1869 et de Saint-Omer en 1899.

Précisons qu'avant d'être une paroisse, Carleton avait, depuis 1855, le statut de municipalité de canton et que, suite à une élection, Romain Landry est devenu le premier maire de cette administration.

En 1860 et 1861, l'instauration de la paroisse coïncide avec une vague de dynamisme dans la communauté. Nommé en 1854, le curé Nicolas Audet s'occupe de la toute nouvelle église et s'intéresse à l'éducation. Son projet d'un couvent pour jeunes filles se concrétise en 1867 grâce à la contribution de l'homme d'affaires John Meagher qui, en 1861, termine d'ailleurs deux mandats comme député du comté de Bonaventure. Sur le plan économique, toujours en 1861, quelque 100 000 livres de poisson séché, 5902 barils de poisson salé et 37 barils de poisson frais quittent Carleton à bord de goélettes et de brigantins vers le vaste monde. Déjà, Carleton avait de larges horizons!

Paul Lemieux, historien
Écomusée Tracadièche



Canadian Scenery, District of Gaspé, Thomas Pye, 1866
Carleton

Cette gravure de Thomas Pye illustre le banc des Maisons au début des années 1860.

LA VILLE VOUS INFORME

Stationnement des sportifs dans la rue de la Montagne

Appel à l'effort collectif!



En tout temps, laisser libre la zone interdite au stationnement

Les autobus scolaires, les camions incendie et les déneigeuses ont besoin d'espace pour effectuer leurs manœuvres. La zone de stationnement interdit leur est réservée en tout temps. Les contrevenants s'exposent à une amende de la Sûreté du Québec.

Pour les **remorques**, un espace de stationnement suffisant est disponible sur la rue Comeau, à la hauteur du terrain de soccer. Il faut se stationner sur la rue Comeau. Les motoneigistes peuvent ensuite remonter la rue et se rendre au fer à cheval via le Trait-Carré.

La collaboration de tous est nécessaire pour préserver la sécurité des sportifs, comme des résidents et des travailleurs.

Zone en bleu : stationnement de véhicule automobile permis

- Se stationner le plus près possible du bord de la rue, en laissant une voie et demie libre à la circulation.
- Éviter de se stationner avec une remorque.

Zone en rouge : stationnement interdit

- En tout temps, le stationnement des véhicules du côté sud de la rue et en amont de l'entrée privée (301, rue de la Montagne) est interdit.
- Garder cette zone libre en tout temps afin que les véhicules de services publics puissent circuler librement et rebrousser chemin.

Vincent Leblanc, directeur des travaux publics

Remboursement de l'achat de couches lavables

Encore cette année, un budget est alloué au programme pour rembourser une partie de l'achat de couches lavables. Cet incitatif financier vise à réduire les déchets à la source, dans la mouvance de l'économie circulaire, afin de réduire notre empreinte environnementale. Une aide maximale de 200 \$ est autorisée par famille jusqu'à épuisement du financement disponible. L'aide financière s'applique aux couches lavables seulement, excluant les couvre-couches.

Critères d'admissibilité

- Être résident de Carleton-sur-Mer;
- Être parent d'un enfant âgé entre 0 et 12 mois au moment du dépôt de la demande;
- Avoir acheté un ensemble de 20 couches lavables au cours des 12 mois précédant la demande.

Procédure de demande

Faire parvenir par courriel à l'adresse info@carletonsurmer.com :

- prénom et nom du demandeur, courriel, adresse civique, téléphone, nom de l'enfant;
- une copie des factures d'achats de couches lavables;
- une copie de preuve de résidence (compte de taxes municipales, compte d'électricité, bail);
- une copie de preuve de naissance de l'enfant (déclaration de naissance ou certificat de naissance).

Information :
418-364-7073 p. 231

POLITIQUE FAMILIALE
Ville de Carleton-sur-Mer



Une histoire de famille